Publiée en ligne le 23 OCT. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-129

L'an deux mille vingt trois, le 19 octobre à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 octobre 2023

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 23

☐ votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Sandrine FUSADE et M. Francis CUBERTAFON.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Monique PLAZZI donne pouvoir à Laurent GORYL
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Annie ARNAUD
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN
Francis CUBERTAFON donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Evelyne MACHANE

OBJET :

Fonctionnement du Centre Culturel Jean-Pierre Fabrègue

Demande de fonds de concours pour l'année 2023

Rapporteur : P. ROUX

Vu la délibération n°46/2023 du Conseil Municipal de Saint-Yrieix du 20 avril 2023 ;

Considérant la demande du Conseil Municipal de Saint-Yrieix qui sollicite le renouvellement du fonds de concours pour le fonctionnement du Centre Culturel Jean-Pierre FABREGUE ;

Considérant que cet équipement est ouvert à l'ensemble de la population de la Communauté de Communes ;

Considérant le bilan de la saison culturelle 2022-2023 hors investissement joint en annexe ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** de verser un fonds de concours pour l'année 2023 d'un montant de 60 000 € ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président

La secrétaire

E. MACHANE

P. DARY

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20231019-DC2023780319-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

BILAN SAISON CULTURELLE 2022-2023
(bibliothèque + centre culturel Jean Pierre Fabrègue)

DEPENSES THEATRE		RECETTES THEATRE	
	TOTAL		TOTAL
Eau	229,10 €	Régie manifestations culturelles	34 132,71 €
Enérgie - éléctricité	3 722,86 €	**CHAP 70 - PRESTATIONS DES SERVICES DU DOMAINE**	**34 132,71 €**
Combustibles	8 209,18 €	Acompte spectacles labellisés (dept 87)	17 500,00 €
Alimentation	10,92 €	Sub drac ccjpf (drac limousin)	30 000,00 €
Fournitures non stockées	3 468,80 €	Indemnités journalières	30 726,72 €
Fournitures d'entretien	- €	**CHAP 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS**	**78 226,72 €**
Fournitures de petit équipement	- €	Revenus des immeubles	- €
Fournitures de voirie panneaux de chantier + affiches	- €	**CHAP 75 – PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE**	**- €**
Fournitures de vetements	- €		
Fournitures administratives	160,46 €		
Locations mobilières	5 189,07 €		
Entretien des bâtiments	391,19 €		
Entretien autres biens mobiliers	282,50 €		
Maintenance	408,00 €		
Frais de formation			
Rémunération d'intérmédiaires et d'honoraires	73 516,44 €		
Annonces et insertions			
Catalogues et imprimés	10 894,54 €		
Publications	422,15 €		
Frais divers de publicités	- €		
Voyages et déplacements	39 417,85 €		
Missions	- €		
Frais de reception	38,06 €		
Affranchissement	511,55 €		
Frais bancaires	41,23 €		
Frais de nettoyage des locaux	1 359,68 €		
Concours divers (cotisations)	- €		
Autres impots et taxes (sacem et sacd)	9 634,78 €		
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERALES	**157 908,36 €**		
CHAP 012 - CHARGES DE PERSONNEL	**144 324,64 €**	**COUT COMMUNAL 2022-2023**	**189 873,57 €**
CHAP 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	**- €**		
DEPENSES SAISON CULTURELLE	**302 233,00 €**	**RECETTES SAISON CULTURELLE**	**302 233,00 €**